

DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA CAS AUX LICENCES SPORTIVES

Votre enfant est inscrit dans un club de sport ?

La CAS participe à sa cotisation annuelle jusqu'à 20 € par année scolaire (1^{er} septembre au 30 juin) si vous remplissez les conditions suivantes :

- l'enfant doit être déclaré à la CAS
- l'enfant doit être âgé de 6 à 18 ans au moment de l'inscription au club
- une licence agréée par une fédération doit être délivrée
- la demande doit être faite à la CAS avec le formulaire ci-dessous, les pièces justificatives et **avant le 30 juin de l'année scolaire concernée**

A noter que cette est accordée pour 1 seule activité, même si votre enfant est inscrit dans plusieurs clubs.

⇒ **Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite
ne sera pas traité et vous sera retourné**

✂

DEMANDE DE PARTICIPATION A LA CAS AUX LICENCES SPORTIVES

Je soussigné (e)

NIA

Déclare que mon enfant

Né(e) le

Est inscrit au sein d'un club sportif pour l'année scolaire

Fait à Metz le

Signature :

Pièces à fournir avant le 30 juin de l'année scolaire concernée :

- la demande complétée et signée
- la facture acquittée du club sportif comprenant :
 - nom et prénom de l'enfant
 - l'année concernée
 - montant total de la cotisation
- la licence agréée par une fédération
- votre RIB.